

# ACTIBACTER

## VALORISATION DES LITIÈRES

Activateur de compostage des fumiers et lisiers avec matières actives agréées “compostage à la ferme sans retournement”.

Mélange de végétaux en poudre (support des bactéries).

### Les avantages

- Réduit les dégagements d’ammoniac (-62%) et améliore l’ambiance dans les bâtiments (diminution des pertes gazeuses d’ammoniac et réduction des odeurs).
- Complexe fermentaire avec bactéries et enzymes qui dégrade la matière organique et la transforme en humus.
- Effet “barrière sanitaire” qui inhibe le développement des germes pathogènes.
- Meilleure tenue de la litière (gain paille +/- 20%).
- Augmente la teneur en azote organique du compost (+15% environ) et valorise les engrais de ferme.
- Matières actives agréées “**compostage à la ferme sans retournement**” par la DREAL.
- Facile à appliquer car le produit est peu pulvérulent. Il s’utilise en présence des animaux en raison de son innocuité.

### Dosage et conseils d’utilisation

- Appliquer ACTIBACTER manuellement “à la volée” ou par voie mécanique sur la surface totale des aires utilisées par les animaux.

#### Litière Bovins, Ovins, Caprins :

- Après curage : 10 g/m<sup>2</sup> au sol
- Premier paillage : 10 g/m<sup>2</sup> au sol
- Entretien : 100 g/UGB/semaine

#### Litière accumulée :

- 1er apport : 200 g/UGB
- Entretien : 100 g/UGB/semaine

**Caillebottis :** 100 g/UGB/semaine

#### Fosse à lisier :

- Bovins :
  - 1er apport : 150 g/m<sup>3</sup>
  - Entretien : 100 g/m<sup>3</sup> par mois jusqu’à liquéfaction puis 70 g/m<sup>3</sup> par mois après liquéfaction.
- Porcs, volailles, canards : nous consulter.

#### Litière de Volailles :

- Poulet de chair :
  - Mise en place :
    - Après désinfection : 10 g/m<sup>2</sup> au sol
    - Sur litière : 5 g/m<sup>2</sup> au sol
    - Entretien : 5 g/m<sup>2</sup>/semaine
  - Traitement : 20 g/m<sup>2</sup> au sol

#### Dinde :

- Mise en place :
  - Après désinfection : 10 g/m<sup>2</sup> au sol
  - Sur litière : 10 g/m<sup>2</sup> au sol
  - Entretien : 10 g/m<sup>2</sup>/semaine
- Traitement : 20 g/m<sup>2</sup> au sol

*NB : Attendre 10 jours après traitement antibiotique ou antiseptique. Ne pas apporter avec des produits de désinfections (chaux vive...).*

### Informations

- Conditionnement : sac de 20 kg.

### Composition

Maïs et soja extrudé, grits de maïs, argile, son de blé micronisé, Lactobacillus farciminis et Lactobacillus rhamnosus

